Réunion du 17 octobre 2019 au 18 octobre 2019

| Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale | M2 |
|---|------------|
| Action 5 : agir au plus près des habitants | A 5 |
| Santé publique, vieillissement et politique du handicap | 188 |

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant

le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

15 octobre 2019

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement,

transition énergétique, croissance verte et logement

ENTENDU Maurice PERRION, Jean-Michel BUF, Sophie BRINGUY, Dominique AMIARD,

Jean GOYCHMAN, Eric THOUZEAU, Catherine DEROCHE.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription à la Décision modificative 2019-3 d'une dotation de 620 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° 188 : "Santé publique, vieillissement et politique du handicap".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Pascale DEBORD

Elus absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD (non inscrits).

REÇU le 21/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs